



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ESAT

Question écrite n° 56007

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur le nombre de places en centre d'aide par le travail (CAT) dans le département de la Moselle. La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et citoyenneté des personnes handicapées a confirmé la place éminente des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) parmi les établissements et services sociaux et médico-sociaux pour personnes handicapées. La création de places d'ESAT s'inscrivait pour la période 2008-2012 dans le cadre des engagements pris par le Président de la République. Il lui demande le nombre de places prévu en Moselle jusqu'en 2012 afin d'améliorer le taux d'équipement de ce département.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56007

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2009, page 7385

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)